



Le progrès, une passion à partager

Organisme certificateur mandaté par
AFNOR Certification

1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
www.lne.fr

REGLES DE CERTIFICATION

MARQUE NF - ECHELLES

PARTIE 1

CHAMP D'APPLICATION – MARQUAGE NF

NF

SOMMAIRE

1.1 Champ d'application

1.2 Marquage NF

1.3 Produits certifiés

Rev.14 – Mars 2012

1.1. CHAMP D'APPLICATION

Les produits visés par les règles de certification sont :

- ◆ **les échelles portables métalliques en bois ou autres matériaux,**

à l'exclusion des échelles à usage professionnel spécifique et des échelles doubles à marches à un plan équipées de plate-forme supérieure de 400 x 400 mm,

- ◆ **les échelles portables à l'usage des services d'incendie et de secours**

Ces produits sont désignés par le terme « échelles ».

- ◆ **les échelles fixes à crinoline couvertes par la norme NF E 85 016** : avril 2008 (utilisées par le personnel de maintenance, d'exécution et d'exploitation). Sont exclues les échelles qui font partie intégrante des machines.

1.2. MARQUAGE NF

La marque NF est matérialisée par le monogramme NF conforme ci-dessous :



Le nouveau logo (à droite ci-dessus) sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2014.

La charte graphique de la marque NF est disponible sur demande auprès du LNE ou sur le site : marque.nf.com dans l'espace titulaire.

Les dispositions relatives à l'utilisation de la marque NF sont décrites dans la partie 2 des règles.

Pour les échelles à crinoline Le logo NF devra figurer sur :

- ü L'échelle
- ü La crinoline.

1.3. PRODUITS CERTIFIES

La liste des produits certifiés est disponible sur le site www.lne.fr par le lien http://www.lne.fr/fr/certification/listes_titulaires/nf_093_echelles.pdf